



PLAN SUR L'ACCESSIBILITÉ

GROUPE
TVA

Table des matières

Renseignements généraux	3
Sommaire du plan	4
Prise en compte des principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité	5
Consultation des personnes en situation de handicap	6
Obligations de Groupe TVA	7
Domaines prioritaires	8
L'emploi	8
L'environnement bâti	11
Le contenu télévisuel	13
Le numérique	19
Les communications	20
Le transport	21
Annexe – Bilan des mesures actuelles et futures	22

Ce document est conforme au niveau AA prévu dans les Directives pour l'accessibilité aux contenus Web.

À noter qu'il peut être lu à l'aide des applications et technologies d'assistance suivantes : Adobe Acrobat (Mac et Window), pdfFiller (Mac et Window), eReader Prestigio (Window), Foxit PDF Editor (Mac et Window). Il est aussi possible d'utiliser les fonctionnalités des applications de lecture des PDF pour ajuster l'affichage du document pour en faciliter la lecture.

Renseignements généraux

Groupe TVA inc. (Groupe TVA), une filiale de Québecor Média inc. (Québecor Média), est un chef de file dans la création, la diffusion et la production d'émissions de divertissement, de sports, d'information et d'affaires publiques au Québec. Elle exploite le plus important réseau privé de télévision de langue française en Amérique du Nord, soit le Réseau TVA qui comprend 6 stations locales sur le territoire québécois. Elle possède aussi 9 chaînes francophones spécialisées, soit AddikTV, Casa, Évasion, LCN, Moi&Cie, Prise 2, TVA Sports, Yoopa et Zeste. Depuis 2020, elle opère également la plateforme en ligne TVA+ qui offre gratuitement l'accès à la programmation en direct de TVA et à une variété d'émissions de ses stations et de ses chaînes.

Sa place de choix dans le cœur du public québécois s'accompagne de responsabilités que Groupe TVA prend très au sérieux. Elle contribue ainsi depuis plus de 60 ans à la vitalité de l'industrie culturelle québécoise et joue un rôle de premier plan dans la promotion de changements au sein de celle-ci. Elle participe à la création d'une industrie et de milieux de travail plus inclusifs, équitables et accessibles à tous, indépendamment de leur genre, leur culture, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur handicap. Groupe TVA poursuit également son engagement de longue date à offrir des contenus diversifiés, novateurs, accessibles et de grande qualité répondant ou dépassant les attentes de ses téléspectateurs.

En 2021, Groupe TVA a entrepris une réflexion importante ayant mené à la création d'un groupe de travail multisectoriel sur les enjeux d'accessibilité. Elle est aujourd'hui très fière de publier son premier plan sur l'accessibilité. Celui-ci décrit les différentes initiatives de l'organisation portant sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cette démarche de Groupe TVA s'inscrit dans une culture d'inclusion et d'accessibilité chère à Québecor. Soulignons à ce sujet plusieurs initiatives de Québecor et de ses filiales comme la publication simultanée du Plan sur l'accessibilité de Vidéotron et de Fizz et l'appui financier offert depuis plusieurs années à des organisations travaillant avec ou pour les personnes en situation de handicap, dont la Fondation Le Pilier, la Fondation Autiste & majeur et la Fondation Sourdivine.



Grâce au travail de plus de 1200 employés et des nombreux artisans avec qui elle collabore, Groupe TVA rejoint chaque semaine plus de 6,6 millions de téléspectateurs au Québec et au Canada.

Rétroaction

Afin d'améliorer l'accessibilité de ses services, Groupe TVA est à l'écoute du public vivant avec un handicap et invite les personnes qui le désirent à lui communiquer leurs commentaires sur le sujet. La personne désignée pour recevoir leur rétroaction est Véronique Mercier, Vice-présidente, communications de Québecor Média.

Cette rétroaction peut être communiquée de façon anonyme ou non à Groupe TVA :

- En ligne, en remplissant le formulaire à <https://www.grouperetva.ca/formulaire-accessibilite> ou en envoyant un courriel à accessibilite@tva.ca
- Par téléphone au 514 526-9251, poste 3287

Un accusé de réception est fourni lorsqu'une rétroaction est acheminée à Groupe TVA. Aussi, tous les renseignements personnels des individus qui soumettent une rétroaction sont traités de manière à préserver leur confidentialité et ne sont utilisés qu'aux fins de suivi et de bonification des démarches d'accessibilité de Groupe TVA.

Prochaines étapes

À l'exception des années où elle publiera une mise à jour complète du plan d'accessibilité, Groupe TVA publiera un rapport d'étape annuel décrivant les progrès réalisés. Un premier rapport annuel sera publié en 2024 et une première mise à jour du plan sera publiée en 2026.

Sommaire du plan

Plus d'un million de Québécois âgés de 15 ans et plus vivent avec un handicap. Celui-ci peut notamment être lié à un trouble de la vue, auditif ou de la parole, à une déficience perceptuelle, physique ou cognitive, ou encore être d'ordre fonctionnel.

Depuis plusieurs années, Groupe TVA s'engage à favoriser activement l'accès et la pleine participation des personnes handicapées à ses diverses activités, qu'il s'agisse des employés, des partenaires ou encore des téléspectateurs de l'entreprise. Pour ce faire, elle relate, dans le présent plan sur l'accessibilité, les actions qui ont été mises en place ou le seront



Demande de format adapté

Vous pouvez également utiliser les moyens de communication décrits plus haut pour demander ce plan ou nos rapports d'étape en format adapté.

prochainement en ce qui a trait à la détermination, l'élimination et la prévention des obstacles auxquels sont ou pourraient être confrontées les personnes qui présentent un handicap.

Auprès de ses téléspectateurs, Groupe TVA s'engage notamment à :

- Favoriser la présentation de contenus fictifs et non fictifs qui mettent en valeur des personnes ou des personnages en situation de handicap et qui reflètent de manière nuancée et sensible leurs histoires ;
- Accroître l'offre de vidéodescription de ses contenus pour les personnes aveugles ou malvoyantes ;
- Améliorer l'accessibilité de ses plateformes Web, dont TVA+ ;
- Assurer une grande accessibilité aux studios d'enregistrement et autres espaces publics de ses immeubles ;
- Demeurer à l'affût des meilleures pratiques en matière d'accessibilité et d'inclusivité.

Auprès de ses employés, Groupe TVA s'engage à offrir un milieu de travail inclusif et diversifié qui favorise l'embauche, l'accueil et le soutien d'employés vivant avec des limitations fonctionnelles .

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE LA LOI CANADIENNE SUR L'ACCESSIBILITÉ

La Loi canadienne sur l'accessibilité destinée à faire du Canada un pays sans obstacle pour les personnes en situation de handicap d'ici 2040, reconnaît sept principes clés, dont Groupe TVA a tenu compte dans la préparation de son plan sur l'accessibilité :

- a) Le droit de tous d'être traitée avec dignité ;
- b) Le droit de tous à l'égalité des chances d'épanouissement ;
- c) Le droit de tous à un accès exempt d'obstacles et à une participation pleine et égale dans la société ;
- d) Le droit de tous à l'autonomie décisionnelle, avec ou sans aide ;

- e) La prise en compte des handicaps et des formes multiples et intersectionnelles de discrimination et de marginalisation qui y sont associées dans l'élaboration des politiques, programmes, services et structures ;
- f) La participation des personnes handicapées à l'élaboration et la conception des politiques, des programmes, des services et des structures ;
- g) L'atteinte du niveau d'accessibilité le plus élevé qui soit pour les personnes handicapées par l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité.

Consultation des personnes en situation de handicap

Pour favoriser la participation des personnes en situation de handicap à l'élaboration de son plan sur l'accessibilité, Groupe TVA a tenu compte des résultats de plusieurs consultations.

Dès 2021, Groupe TVA a mis en place un processus de rétroaction pour recueillir les commentaires du public et de ses employés sur les enjeux d'accessibilité. Ce processus présenté sur le site Web de Groupe TVA, permet d'envoyer des observations et des questions de façon anonyme ou non.

Groupe TVA a également bénéficié des résultats des consultations menées par l'Association canadienne des télécommunications (anciennement l'Association canadienne des télécommunications sans fil) en collaboration avec plusieurs entreprises de télécommunications et de radiodiffusion, dont les filiales de Québecor Média. Ces consultations ont eu lieu à l'été 2022. Elles ont débuté avec la tenue d'un sondage auprès d'organismes et d'individus travaillant avec ou pour les personnes en situation de handicap afin de cerner les principaux enjeux en matière d'accessibilité. Ont ensuite eu lieu des rencontres virtuelles avec des intervenants pour détailler davantage les problématiques identifiées et les propositions de solutions. Les participants pouvaient fournir leurs réponses en français ou en anglais par écrit, audio ou vidéo. L'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) et en langue des signes américaine (ASL) était également offerte tout au long du processus. Au total, 24 individus représentant 16 organisations ont participé au sondage. Onze organisations et un particulier ont ensuite

participé aux groupes de discussion, dont l'*Alliance pour l'égalité des personnes aveugles du Canada*, l'*Association des Sourds du Canada*, le *Conseil Canadien des Aveugles* et le *Communication Assistance for Youth & Adults*. Le nombre d'intervenants impliqués a permis d'explorer des enjeux concernant plusieurs situations de handicap (cécité et malvoyance, surdité et surdicécité, troubles de la parole, du langage et de la communication et troubles cognitifs et intellectuels).

Ces processus de consultation ont mené à la collecte d'un nombre limité de commentaires du public ou d'organisations concernant les entreprises de radiodiffusion de manière générale ou plus particulièrement Groupe TVA, mais ont tout de même permis d'identifier des préoccupations quant aux éléments suivants :

- La présence de personnes handicapées en emploi ;
- Le partage d'information sur l'accessibilité au sein des entreprises de radiodiffusion ;
- La représentation des personnes handicapées à l'écran ;
- Les difficultés d'accès, les erreurs et l'absence de sous-titrage codé et de vidéodescription sur certains contenus et plateformes ; et
- L'accessibilité des sites Web des entreprises de radiodiffusion et la mise en œuvre de l'information relative aux mesures d'accessibilité sur lesdits sites Web.

Obligations de Groupe TVA

Groupe TVA est encadrée par la *Loi sur la radiodiffusion* et la réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Ses stations et ses chaînes sont ainsi soumises à des conditions de licence détaillées et font l'objet d'une surveillance et d'un examen régulier par le CRTC.

Plusieurs obligations concernent la mise en place de technologies et de pratiques destinées à rendre les contenus accessibles pour les téléspectateurs ayant une déficience auditive ou visuelle. Sauf exception, les stations et chaînes de Groupe TVA doivent ainsi offrir du sous-titrage codé et de la vidéodescription pour la totalité ou une partie des contenus qu'elles diffusent. Elles doivent également assurer la description sonore des éléments clés de leurs émissions d'information.

Certains membres du groupe de travail interne responsable de l'élaboration du plan sur l'accessibilité ont également été impliqués dans des initiatives sur la diversité et l'inclusion des groupes en quête d'égalité chez Québecor Média et Groupe TVA.

Puisque les chaînes et stations de Groupe TVA sont membres du Conseil canadien des normes de la radiotélévision, elles doivent également se conformer à plusieurs codes de conduite, dont le *Code de déontologie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs*, le *Code de déontologie journalistique de l'Association des services de nouvelles numériques et radiotélévisées du Canada* et le *Code sur la représentation équitable*. Ces codes encadrent notamment la représentation à l'écran des communautés et des individus, dont les personnes en situation de handicap, étant donné les effets sociaux négatifs qui peuvent en découler. Ils encouragent l'utilisation de contenus qui ne sont pas stéréotypés, stigmatisants ou dégradants.

Groupe TVA est aussi assujettie à plusieurs lois et règlements provinciaux et fédéraux qui assurent notamment la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap au sein de la société, tels que la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Domaines prioritaires

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* identifie plusieurs domaines d'actions prioritaires pour lesquelles les organisations doivent veiller à la reconnaissance et à l'élimination des obstacles rencontrés par les personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse par exemple de leurs employés, de leurs téléspectateurs ou encore de toute autre personne avec qui elles sont en contact.

L'EMPLOI

Le recensement du personnel de Groupe TVA

Afin d'avoir un portrait de la diversité de son personnel, Groupe TVA, avec l'aide de Québecor Média, a organisé plusieurs processus d'auto-identification volontaire auprès de l'ensemble de ses employés dans les dernières années. Les plus récents remontent à décembre 2022 et septembre 2021. Lors de ceux-ci, les employés étaient encouragés à remplir un formulaire d'auto-identification en ligne. Il ressort de ces démarches que les employés de Groupe TVA qui s'identifient comme étant en situation de handicap occupent une variété de postes, allant des secteurs des opérations de production du contenu télévisuel au numérique et à l'administration de l'entreprise.

Nous traiterons ici des mesures prises par Groupe TVA relativement à :

- L'emploi.
- L'environnement bâti.
- Le contenu télévisuel.
- Le numérique.
- Les communications.
- Le transport.

L'intégration et le maintien en emploi des employés en situation de handicap

Groupe TVA favorise l'inclusion dans tous les secteurs de l'organisation et durant toutes les étapes des processus liés à l'emploi. Pour ce faire, elle sensibilise régulièrement les gestionnaires à l'importance de prendre leurs décisions relatives à l'embauche et à la promotion de leurs employés en se fondant uniquement sur les qualifications, les aptitudes et le rendement des individus, sans égard à leurs caractéristiques propres, à moins qu'elles n'empêchent la réalisation des tâches reliées aux postes. Groupe TVA sensibilise également les gestionnaires à l'existence de biais inconscients qui peuvent affecter leurs décisions en matière d'emploi.

Groupe TVA s'assure par ailleurs du maintien d'un milieu de travail où tous les employés sont en mesure de réaliser leur plein potentiel. Lors de l'embauche d'une personne en situation de handicap ou advenant qu'une personne déjà à l'emploi devienne handicapée, les ressources humaines de Groupe TVA identifient avec elle ses besoins particuliers concernant l'organisation du travail et l'aménagement de son espace de travail. Les adaptations nécessaires sont alors mises en place afin de lui assurer un environnement de travail fonctionnel et sécuritaire. Nous avons par exemple procédé dans les dernières années à l'aménagement de l'espace de travail d'une personne se déplaçant en fauteuil roulant (adaptation du bureau de travail, reconfiguration d'une toilette, acquisition d'une chaise adaptée aux situations d'évacuation, etc.) et à l'adaptation d'espaces de stationnement pour des employés à mobilité réduite.

Un partenariat réussi!

Groupe TVA s'est associée à l'organisme Autisme sans limites dès 2021 afin d'intégrer en emploi des jeunes adultes autistes au sein de son organisation. Cette collaboration a mené à l'embauche au début de l'année 2022, de deux personnes qui sont encore en poste aujourd'hui. Pour favoriser une introduction réussie aux postes proposés et à l'environnement de travail, ces derniers ont pu compter sur l'accompagnement d'une personne-ressource dédiée sur place durant les premières semaines. Ils ont également pu bénéficier d'accommodements particuliers dans la sélection de leurs horaires de travail et l'aménagement de leur espace de travail. Groupe TVA s'est par ailleurs assurée de rencontrer et de sensibiliser préalablement l'équipe de travail qui les a accueillis et d'effectuer des suivis réguliers auprès des gestionnaires concernés.



Groupe TVA est fière de la diversité de son personnel. La pluralité des expériences personnelles des employés de Groupe TVA et plus largement de Québecor Média, contribuent grandement à enrichir la culture de l'organisation et ses réalisations.

Fière du succès de cette initiative autant pour les nouveaux employés que pour l'équipe à laquelle ils se sont joints, Groupe TVA évalue présentement la possibilité de collaborer de nouveau avec l'organisme Autisme sans limites, à la lumière de ses besoins de main-d'œuvre et de sa capacité d'accueil.

L'écoute et la sensibilisation du personnel aux enjeux d'accessibilité

Il est primordial pour Groupe TVA que ses employés soient traités avec respect et ne soient pas victimes de discrimination dans le cadre de leur emploi. Elle a donc mis en place un code d'éthique auquel tous doivent adhérer dès l'embauche et qui énonce ses valeurs et ses engagements en matière d'égalité, de dignité et d'inclusion et du maintien d'un milieu de travail sain. Elle publiera également au courant de l'année 2023 une nouvelle politique interne relative au maintien d'un milieu de travail favorisant la diversité, l'équité et l'inclusion.

Groupe TVA et Québecor Média sont par ailleurs conscientes qu'elles doivent veiller à ce que les voix de leurs employés issus de communautés historiquement marginalisées soient entendues au sein des organisations. À cette fin, Québecor Média a mis sur pied au printemps 2023, un comité *Diversité, équité et inclusion* auquel participent des employés de Groupe TVA. Ce comité leur offrira un espace de discussion, de réflexion et de partage d'informations. Il leur permettra également d'explorer et d'identifier des préoccupations particulières et des solutions potentielles à soulever auprès des décideurs. Le mandat exact du comité, de même que son fonctionnement seront déterminés sous peu par les membres eux-mêmes, en partenariat avec des représentants de l'organisation.

Enfin, nous souhaitons également mieux informer nos employés sur les initiatives adoptées pour favoriser un milieu de travail toujours plus inclusif. Groupe TVA entend créer une section de son Intranet dédiée aux enjeux d'accessibilité d'ici la fin de l'année 2023.

L'aide et le soutien offerts aux employés

Depuis 2021, Groupe TVA offre également à l'ensemble de ses employés l'accès gratuit à un Programme santé et mieux-être. Ce programme propose une série de ressources pour aider les employés à préserver ou améliorer leur santé physique, psychologique, financière et sociale ou celle de leurs proches. On trouve notamment sur l'interface Web du programme, des webinaires portant sur l'ergonomie et la santé psychologique au travail, de même que la présentation de nombreux liens utiles vers des organisations spécialisées comme l'Association québécoise de l'épilepsie, Diabète Québec et la Société Alzheimer.

L'ENVIRONNEMENT BÂTI

L'accessibilité de l'immeuble principal de Groupe TVA

Groupe TVA a procédé à l'analyse détaillée de l'accessibilité de son édifice principal situé à Montréal. Il s'agit d'un immeuble de 11 étages construit en 1975, alors que les normes d'accessibilité étaient bien différentes de celles qui s'imposent de nos jours. Des changements considérables ont depuis été apportés au bâtiment afin de le rendre plus accessible aux employés et aux visiteurs.

À l'heure actuelle, une personne à mobilité réduite peut accéder aux locaux et s'y déplacer de façon autonome grâce notamment à la présence d'une rampe d'accès de faible inclinaison pour la porte principale, d'un dispositif d'ouverture de porte automatique, d'ascenseurs et de toilettes adaptées sur plusieurs étages, dont tous les étages accessibles au grand public. Toute personne en situation de handicap peut également demander l'aide ou l'accompagnement d'un préposé à l'accueil afin de faciliter ses déplacements dans l'édifice. Groupe TVA a identifié plusieurs mesures d'adaptation qu'elle souhaiterait apporter au bâtiment pour accroître son degré d'accessibilité pour tous, à savoir :

- L'inclusion d'écritures en braille dans les corridors et dans les cabines d'ascenseurs pour faciliter les déplacements de personnes aveugles ou malvoyantes ;
- La diffusion de messages vocaux indiquant la direction des ascenseurs et l'arrivée aux étages pour simplifier leur utilisation par les personnes aveugles ou malvoyantes ;

- L'abaissement des boutons d'appel, des boutons d'urgence et du téléphone d'urgence dans les ascenseurs pour en sécuriser l'utilisation par les personnes en fauteuil roulant ; et
- L'ajout de stroboscopes reliés au système d'alarme incendie dans les espaces accessibles au public pour alerter les personnes sourdes ou malentendantes.

Étant donné la complexité et le coût des adaptations en question, nous prévoyons procéder aux changements dans le cadre de rénovations plus importantes de l'édifice ou encore lors de la modernisation des ascenseurs dans le cadre de leur cycle de vie. Il s'agit donc d'engagements à long terme. Groupe TVA s'engage par ailleurs à tenir compte des enjeux d'accessibilité dans l'élaboration de toute nouvelle construction.

L'accessibilité des studios de production

Les différents studios de production de Groupe TVA sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, qu'ils y soient accueillis à titre d'invités ou comme public lors de l'enregistrement d'émissions telles que *Salut Bonjour*, *Révolution* et *La Poule aux œufs d'or*. Ils comprennent entre autres, des espaces sécuritaires pour accueillir les personnes en fauteuil roulant dans le champ des caméras et en dehors, et leur aménagement peut faire l'objet d'adaptations pour favoriser la pleine participation de tous.

Lors de l'organisation d'évènements télévisuels d'envergure, tels que les débats électoraux de type Face-à-Face de TVA et les points de presse qu'ils occasionnent, Groupe TVA s'assure également de l'accessibilité et de l'aménagement adapté des lieux choisis.



Les différents studios de production de Groupe TVA sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, qu'ils y soient accueillis à titre d'invités ou comme public lors de l'enregistrement d'émissions telles que *Salut Bonjour*, *Révolution* et *La Poule aux œufs d'or*.

LE CONTENU TÉLÉVISUEL

Dans cette section, nous traitons de l'acquisition de biens, de services et d'installations et de la conception et de la prestation de programmes et de services au sens de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (alinéas 5(d) et 5(e)).

La représentativité des contenus présentés

Une [analyse](#) de la *Chaire de recherche du Canada sur les médias, les handicaps et les (auto)représentations* a récemment permis de constater qu'il y a de plus en plus de productions médiatiques québécoises présentant des personnages en situation de handicap. Groupe TVA est fière de contribuer activement à cette transformation de la télévision d'ici.

Nous reconnaissons l'importance de la télévision dans la représentation d'une société diversifiée permettant à chacun, à la fois, de se reconnaître et de prendre conscience de la richesse apportée par la diversité des idées, des points de vue et des expériences des individus qui forment la société. Nous en tenons d'ailleurs compte tout au long de l'élaboration de la programmation de nos stations et nos chaînes, autant dans le cadre de la création de contenus originaux que lors de l'acquisition de contenus auprès de producteurs tiers.

Groupe TVA constate et encourage d'ailleurs l'intérêt grandissant des producteurs avec qui elle travaille pour l'inclusion de personnes en situation de handicap dans leurs contenus. Cela permet à Groupe TVA de diffuser chaque année un nombre grandissant d'émissions mettant en valeur des personnes et personnages handicapés.

Des contenus de fiction aux représentations respectueuses et nuancées

Parmi les productions originales de Groupe TVA dans lesquelles figurent des personnages importants en situation de handicap, soulignons les séries suivantes :

- **Les bracelets rouges** racontant l'histoire de jeunes patients hospitalisés qui se lient d'amitié. Plusieurs problèmes de santé y sont représentés, dont les troubles anxieux, alimentaires et de la personnalité limite, les cancers et les amputations.
- **Mon fils** qui expose les ravages de la schizophrénie pour un jeune homme et sa famille.
- **Ma mère** qui porte sur la vie d'une femme bipolaire qui, à sa sortie de prison, tente de refaire sa vie et de rebâtir ses liens avec ses enfants.
- **Portrait-robot** qui présente le parcours d'une unité spéciale enquêtant sur des meurtres et des disparitions, dont une des membres est atteinte d'une maladie fictive qui s'apparente à la maladie des os de verre et qui l'oblige notamment à se déplacer en fauteuil roulant.
- **Léo** qui raconte le quotidien du personnage éponyme qui doit notamment prendre soin du frère de sa conjointe qui est handicapé intellectuel non verbal.
- **Les beaux malaises** qui explore la vie fictive de l'humoriste Martin Matte, dont sa relation avec son frère qui a subi un traumatisme crânien.

Groupe TVA attache une importance particulière à ce que les personnages en situation de handicap représentés dans ses contenus originaux, mais également dans les contenus qu'elle acquiert, ne soient pas seulement définis par leur handicap. Afin d'éviter le « tokénisme », c'est-à-dire l'inclusion de personnages en situation de handicap uniquement à des fins d'inclusion superficielle, Groupe TVA veille à ce que ces personnages soient aussi bien définis et caractérisés que les autres personnages et participent pleinement à l'histoire.



Les bracelets rouges,
Encore Télévision



Mon fils,
Duo Productions



Portrait-robot,
ALSO

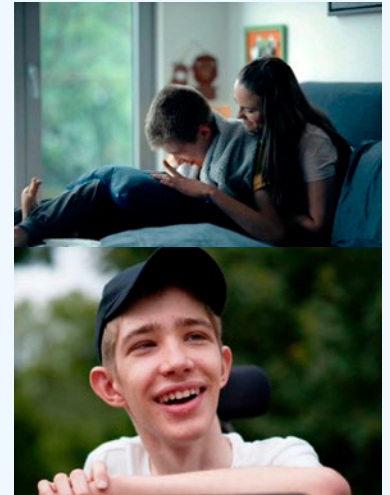
Les personnes responsables de la programmation de Groupe TVA procèdent à un examen rigoureux des contenus diffusés afin de s'assurer de leur qualité. Elles veillent aussi à ce que la représentation qui est faite des individus dans ces contenus, notamment les individus en situation de handicap, n'ait pas pour effet de les dégrader, les victimiser ou encore de les diaboliser.

Une place grandissante pour les acteurs en situation de handicap dans les prochaines années

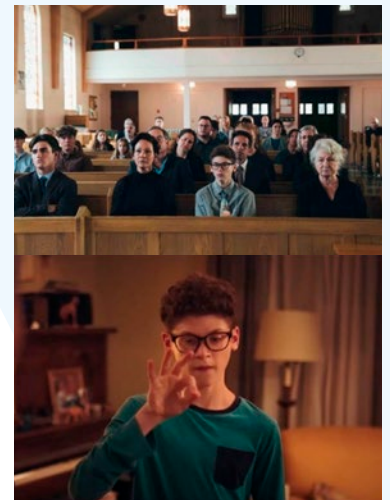
Groupe TVA est sensible aux préoccupations soulevées dans les dernières années relativement à la place réservée aux artisans de l'industrie télévisuelle québécoise ayant un handicap. En ce sens, elle encourage les producteurs avec qui elle travaille à s'assurer de l'inclusivité de leurs productions, autant pour les artisans devant que derrière la caméra.

Dans les prochaines années, le réseau TVA présentera notamment deux excellentes séries de fiction qui mettent en valeur le talent d'acteurs en situation de handicap. Il s'agit d'une première expérience télévisuelle pour deux jeunes acteurs qui relèvent le défi avec brio!

- **À propos d'Antoine** : Cette série produite par ComediHa! en collaboration avec Québecor Contenu porte sur le quotidien d'une famille dont un des enfants est lourdement handicapé. Antoine Parent-Bédard qui est polyhandicapé non verbal, y interprète le rôle d'Antoine, basé sur sa propre vie. Afin d'assurer un tournage sécuritaire et agréable, les producteurs ont notamment eu recours à du personnel médical sur le plateau et ont adapté l'horaire du tournage en fonction de l'état du jeune homme.
- **Le temps des framboises** : Cette série primée produite par Trio Orange en collaboration avec Québecor Contenu met notamment en vedette le jeune comédien Xavier Chalifoux qui y interprète le personnage de William, le fils de la protagoniste. William, tout comme son interprète, est sourd signeur. La série présente donc de nombreuses scènes dans lesquelles des personnages parlent la langue des signes québécoise entre eux. Dans le cadre de ce projet, les producteurs ont travaillé avec l'*Association du Québec pour les enfants avec problèmes auditifs* et se sont assurés de la présence d'un interprète pour Xavier et ses proches pendant le tournage et les activités de promotion qui ont suivi.



À propos d'Antoine,
ComediHa!



Le temps des framboises,
Trio Orange

Des contenus non fictifs qui témoignent des réalités des personnes en situation de handicap

Groupe TVA présente également une variété de contenus non fictifs auxquels participent des personnes en situation de handicap et où sont présentées certaines de leurs réalités. Ces contenus de type docu-réalités sont principalement diffusés sur la chaîne Moi et Cie ou sur le réseau TVA, puis sont ensuite rendus disponibles en totalité ou en partie sur la plateforme TVA+. La chaîne Moi et Cie s'est d'ailleurs donnée comme mission de parler des différences au sein de la société afin de briser certains préjugés tenaces, notamment envers les enjeux de santé mentale.

Soulignons la diffusion dans les dernières années des contenus suivants :

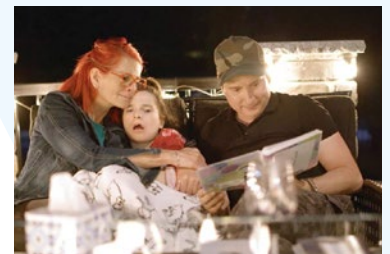
- **Autiste, bientôt majeur**, **Autiste, maintenant majeur** et **Autiste, Amour et amitié** qui présentent le quotidien de plusieurs jeunes autistes et de leurs entourages. Au travers de différentes séries et saisons, on y aborde différentes facettes et étapes de leur vie : école, déménagement, relations amoureuses, travail, etc.
- **Urgence santé mentale** qui suit le travail des intervenants des équipes de l'Urgence psychosociale-justice de Montréal et de l'Urgence psychiatrique de l'hôpital Notre-Dame qui œuvrent auprès de personnes en situation de crise ou en perte de contact avec la réalité.
- **Une princesse chez les Généreux** qui porte sur la vie du danseur et chorégraphe Jean-Marc Généreux et sa famille, dont sa fille qui est atteinte du syndrome de Rett.
- **Antoine le merveilleux** qui expose les coulisses du tournage de la série À propos d'Antoine dans laquelle joue une personne polyhandicapée non verbale. On y présente également le vrai quotidien du jeune homme duquel est inspirée la série de fiction.



Autiste, amour et amitié,
Pixcom



Urgence santé mentale,
Zone3



Une princesse chez les Généreux,
Entourage Télévision

Des contenus qui mettent en valeur des organismes partenaires des personnes en situation de handicap

Plusieurs émissions diffusées par TVA présentent également le travail remarquable d'organismes qui contribuent au bien-être ou à la défense des droits des personnes en situation de handicap. Ainsi, dans le cadre de jeux télévisés, des participants tentent d'amasser des sommes, parfois colossales, pour des organismes qui leur tiennent à cœur. Sans surprise, plusieurs organismes récipiendaires œuvrent auprès de personnes handicapées.

À l'hiver 2023, des participants des émissions *Le Tricheur* et *Sortez-moi d'ici!* ont notamment joué pour la Fondation Jeunes en Tête (détresse psychologique chez les jeunes), le Centre de répit Angelman (syndrome d'Angelman et déficience intellectuelle), la Fondation Mira (chiens-guides et chiens d'assistance) et la Fondation Martin-Matte (traumatisme crânien et déficience physique).

L'ACCESSIBILITÉ DES CONTENUS PRÉSENTÉS

L'offre de sous-titrage

Groupe TVA s'assure de l'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes des contenus de ses stations et de ses chaînes grâce au sous-titrage. Elle offre systématiquement le sous-titrage codé de toutes ses émissions, de la publicité et des messages de commandite et de promotion, permettant ainsi aux téléspectateurs de profiter pleinement de l'intégralité des contenus diffusés.

Groupe TVA se conforme à toutes les normes de qualité du sous-titrage codé de langue française développées par le CRTC. Québecor Média a d'ailleurs participé aux travaux passés du *Groupe de travail sur le sous-titrage de langue française du CRTC* qui a contribué à l'élaboration de certaines des normes applicables. À l'heure actuelle, Groupe TVA vise un taux de précision des sous-titres offerts de 100% pour les émissions préenregistrées et de 85% pour les émissions en direct, compte tenu du recours à la reconnaissance vocale. Nous travaillons constamment à l'amélioration de nos processus afin d'obtenir la plus grande exactitude possible dans les sous-titres et d'offrir à nos téléspectateurs une expérience télévisuelle de grande qualité. Dans cette optique, un système de surveillance complexe partiellement automatisé a été mis en place pour vérifier le bon fonctionnement du sous-titrage codé. Ce système permet notamment de détecter en temps réel l'absence du sous-titrage codé approprié alors que celui-ci devrait être inclus dans le signal diffusé. Une notification est ensuite envoyée aux personnes responsables et des suivis sont réalisés afin d'identifier les problèmes et y remédier rapidement. Chaque mois et chaque année, Groupe TVA produit également des rapports de diffusion pour l'ensemble des stations et chaînes et y abordent ces enjeux.



Groupe TVA utilise divers procédés pour permettre à ses téléspectateurs ayant des limitations visuelles ou auditives de consommer pleinement le contenu présenté sur ses stations et ses chaînes. Elle demeure aussi à l'affût des meilleures pratiques et des améliorations qui peuvent être apportées à ses procédures, notamment en ce qui a trait au sous-titrage codé et à la vidéodescription.

L'offre de vidéodescription

Groupe TVA facilite également l'écoute de sa programmation par les personnes aveugles ou malvoyantes grâce à la vidéodescription qui permet de décrire oralement les principaux éléments visuels d'une émission, tels que les costumes ou le langage corporel des personnages, pendant les pauses dans les dialogues.

Malgré la complexité et les coûts importants associés à cette technologie, nous sommes en mesure de l'offrir pour de nombreux contenus diffusés par les stations et les chaînes de Groupe TVA. Nous nous assurons tout particulièrement de fournir le plus souvent possible, la vidéodescription pour les nouveaux contenus de divertissement diffusés pendant les heures de grande écoute, c'est-à-dire de 19h h à 23 h. De même, si une émission d'abord présentée en soirée est ensuite rediffusée pendant la journée, la vidéodescription qui l'accompagnait sera à nouveau disponible, ce qui va au-delà de nos obligations réglementaires en la matière. Les téléspectateurs qui ont recours à cette technologie peuvent facilement la repérer puisque Groupe TVA diffuse un symbole et un message sonore préalablement à la diffusion des émissions concernées. Aussi, tout comme pour le sous-titrage codé, Groupe TVA s'assure de la qualité et du bon fonctionnement de la vidéodescription à l'aide de son système de surveillance et fournit au CRTC des rapports de diffusion mensuels et annuels pour l'ensemble des stations et chaînes dans lesquels elle aborde les progrès réalisés en matière de vidéodescription.

Au cours de la dernière année, nous avons par ailleurs procédé à la révision de certaines pratiques afin de rendre la vidéodescription des contenus de Groupe TVA plus inclusive et adaptée à l'évolution sociale des contenus télévisuels d'aujourd'hui. Ainsi, en plus de favoriser l'emploi d'une rédaction inclusive, nous tâchons de refléter de plus en plus les éléments de diversité et d'inclusion dans la vidéodescription des contenus afin que les personnes ayant des limitations visuelles puissent, elles aussi, constater cette évolution positive.

Au cours des dernières années, nous avons fait des progrès considérables afin d'accroître le volume d'émissions vidéodécrites, tout particulièrement pour les stations du réseau TVA. Groupe TVA souhaite poursuivre ses efforts afin d'être en mesure de vidéodécrire toutes les émissions admissibles¹ diffusées aux heures de grande écoute sur ses stations et ses chaînes.

¹ Contenus de type : documentaires, drames, comédies, variétés, divertissement général, intérêt général, télérealités et émissions pour enfant.

L'offre de description sonore

Afin de permettre aux personnes aveugles ou malvoyantes de pleinement saisir le contenu des émissions d'information présentées par les stations et les chaînes de Groupe TVA, nous nous assurons également que les graphiques et les éléments textuels importants qui apparaissent à l'écran sont, dans la mesure du possible, expliqués ou commentés en ondes (ex. : bulletins météorologiques, résultats sportifs, informations financières). Nous sensibilisons d'ailleurs régulièrement nos personnalités à l'antenne quant à l'importance de cette pratique.

LE NUMÉRIQUE

Dans cette section, nous traitons des technologies de l'information et des communications au sens de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (alinéa 5(c)).

La sensibilisation des équipes numériques

Afin de favoriser une plus grande prise en compte des enjeux d'accessibilité dans le cadre de tous ses projets numériques, Groupe TVA prévoit organiser des formations à ce sujet pour ses équipes de développeurs Web et de designers Web. Ces formations permettront notamment de les sensibiliser davantage aux besoins d'accessibilité des usagers des plateformes de Groupe TVA et aux différents standards d'accessibilité concernant les contenus Web (WCAG).

La bonification de la plateforme d'écoute TVA+

Les informations sur les meilleures pratiques communiquées lors des formations seront d'ailleurs utilisées lors de la réalisation d'un état des lieux complet de l'accessibilité de la plateforme TVA+ et de l'identification des améliorations pouvant y être apportées. Ainsi, dans les prochaines années, Groupe TVA entend notamment effectuer une révision du design de ses systèmes Web et procéder aux adaptations nécessaires, le cas échéant (ex. : ajustement des contrastes de couleurs et des grandeurs des polices).

Elle prévoit également d'inclure une description textuelle de toutes les illustrations et images présentées sur la plateforme afin de permettre aux personnes utilisant des lecteurs d'écran en raison d'une déficience visuelle ou cognitive d'en prendre connaissance. Elle intégrera aussi prochainement des descriptions dans les titres de certains de ses menus et de ses carrousels de vidéos afin de permettre le repérage facile des contenus désirés et une navigation plus fluide pour tous ses utilisateurs, peu importe leur niveau de langage ou leurs référents culturels.

L'accessibilité du contenu audiovisuel disponible sur TVA+

La vaste majorité des émissions et films présentés sur la plateforme TVA+ est offerte avec le sous-titrage pour personnes malentendantes. Seuls certains contenus – principalement des contenus courts, tels que des extraits et des bandes-annonces – n'en font pas l'objet en raison de limitations techniques et opérationnelles. Désireuse d'offrir le sous-titrage pour l'ensemble des contenus de TVA+ dans les prochaines années, Groupe TVA explora avec ses fournisseurs et partenaires les options qui s'offrent à elle et la faisabilité de leur implantation. De même, Groupe TVA étudie actuellement la faisabilité d'ajouter la fonctionnalité de vidéodescription sur sa plateforme TVA+. Celle-ci s'appliquerait à tous les contenus pour lesquels la vidéodescription était disponible lors de leur diffusion en ondes. Nous espérons réaliser cet ajout dans les deux prochaines années afin de permettre aux personnes aveugles ou malvoyantes de profiter de la plateforme et des contenus qu'elle offre au même type que les autres usagers.

LES COMMUNICATIONS

L'accessibilité des communications en ligne de Groupe TVA

Groupe TVA publie régulièrement des infolettres afin de tenir son public informé des nouveautés sur ses chaînes et services. Afin d'accroître l'accessibilité aux infolettres, elle proposera dans les prochains mois une formation destinée à sensibiliser les équipes impliquées aux meilleures pratiques en matière d'accessibilité pour ce type de communications et à aborder les améliorations pouvant être apportées.

Des adaptations ont d'ailleurs déjà été réalisées dans la dernière année, notamment par l'intégration d'une description textuelle pour chaque illustration incluse dans les infolettres. L'ajout de cette couche d'accessibilité facilite grandement la lecture des infolettres par les personnes qui ont recours aux lecteurs d'écran en raison d'une déficience visuelle ou cognitive.

En ce qui a trait à ses publications et autres communications sur les réseaux sociaux, Groupe TVA est largement dépendante des mesures d'accessibilité mises en place par les plateformes elles-mêmes. Elle souhaite malgré tout faire sa part et explorera les différentes options qui s'offrent à elles et leur faisabilité afin de bonifier l'accessibilité des contenus qu'elle partage sur les réseaux sociaux, notamment par l'ajout de sous-titres automatisés à ses vidéos, selon les technologies disponibles.

L'accessibilité des événements publics

Enfin, Groupe TVA tient également compte des enjeux d'accessibilité dans le cadre de l'organisation de ses événements publics. Lors de conférence de presse et de lancements par exemple, nous nous assurons toujours de sélectionner des lieux qui sont exempts d'obstacles pour les personnes en situation de handicap qui souhaiteraient y assister. Au besoin, nous mettons également en place les accommodements nécessaires pour assurer la pleine participation de ces dernières.

LE TRANSPORT

Groupe TVA n'offre pas de services de transport. Elle n'a donc pas d'initiatives d'accessibilité à signaler à ce sujet.

Annexe – Bilan des mesures actuelles et futures

Enjeux	Mesures	Statut et échéancier
Accessibilité des contenus télévisuels	Offre du sous-titrage codé pour l'ensemble des contenus diffusés par les stations et chaînes	En continu
	Offre de la vidéodescription pour le plus de contenus de divertissement possible offerts aux heures de grande écoute	Améliorations en continu
	Offre d'une description sonore pour les graphiques et les éléments textuels importants des émissions de nouvelles	En continu
Représentativité des contenus télévisuels	Diffusion de contenus de fiction qui représentent de manière respectueuse et nuancée des personnages en situation de handicap	En continu
	Diffusion de contenus non fictifs qui témoignent des réalités des personnes en situation de handicap	En continu
	Mise en valeur du travail d'organismes partenaires des personnes en situation de handicap dans le cadre d'émission de variété et de service public	En continu
	Évaluation et surveillance de la qualité des contenus et de la représentation faite des personnes en situation de handicap à l'écran	En continu

Enjeux	Mesures	Statut et échéancier
Sensibilisation du personnel aux enjeux d'accessibilité	Sensibilisation des gestionnaires à l'importance de l'inclusion et l'existence de biais inconscients dans le cadre de leurs décisions relatives à l'embauche et la promotion de leurs employés	En continu
	Accès à une section sur l'Intranet des employés de Groupe TVA relative aux initiatives mises en place pour favoriser un milieu de travail inclusif	En développement, d'ici la fin 2023
Intégration et maintien en emploi des employés en situation de handicap	Réalisation d'un recensement des employés de Groupe TVA et de différentes caractéristiques personnelles, dont la présence d'un handicap, sous la forme d'un sondage d'auto-identification	Selon les besoins, Dernier sondage tenu en décembre 2022
	Accompagnement par les ressources humaines de Groupe TVA des employés en situation de handicap et adaptation de l'environnement de travail et des équipements, au besoin	En continu
	Étude d'une reprise de la collaboration avec l'organisme Autisme sans limites en vue de l'intégration en emploi de jeunes adultes autistes au sein de Groupe TVA	En continu, selon les besoins de main-d'œuvre et la capacité d'accueil
Aide et soutien offerts aux employés en situation de handicap	Offre à tous les employés, dont ceux en situation de handicap, d'outils et de ressources d'aide à la santé physique, psychologique, financière et sociale dans le cadre du Programme santé et mieux-être	En continu
Maintien de canaux d'échange sur les enjeux d'accessibilité	Mise en place d'un comité Diversité, équité et inclusion de Québecor Média	Printemps 2023, en continu

Enjeux	Mesures	Statut et échéancier
Accessibilité des édifices	Réalisation d'une évaluation complète de l'accessibilité des immeubles de Groupe TVA	Hiver 2022
	Présence et entretien des rampes d'accès, des dispositifs d'ouverture de portes, d'ascenseurs et de toilettes adaptées	En continu
	Déploiement de mesures d'adaptation du bâtiment principal de Groupe TVA, dont l'ajout de stroboscopes reliés au système d'alarme incendie dans les espaces accessibles au public	À moyen ou long terme, selon l'avancement des travaux
	Adaptation des cabines d'ascenseurs aux besoins des personnes en situation de handicap, notamment par l'abaissement des boutons et du téléphone d'urgence et l'inclusion d'écritures en braille	À long terme (plus de 3 ans)
Accessibilité des studios de production	Aménagement adapté des studios et disponibilité d'espaces sécuritaires pour les personnes en fauteuil roulant	En continu
Sensibilisation des équipes numériques	Offre de formations aux équipes de développeurs Web et designers Web sur les standards pour l'accessibilité des contenus Web	À moyen terme
	Offre d'une formation aux responsables des infolettres quant aux meilleures pratiques en matière d'accessibilité pour ce type de communication	En développement, d'ici la fin 2023

Enjeux	Mesures	Statut et échéancier
Accessibilité de la plateforme TVA+	Réalisation d'une évaluation complète de l'accessibilité de la plateforme Web en regard des normes internationalement reconnues	À moyen terme
	Révision du design des systèmes Web	À moyen terme
	Exploration et implantation d'améliorations en matière d'accessibilité, dont : <ul style="list-style-type: none"> • L'intégration de descriptions textuelles aux images et illustrations présentées • La simplification du langage employé • L'ajout de descriptions aux côtés de certains titres et menus pour en faciliter la compréhension 	À moyen terme, selon les résultats de l'évaluation et les ressources disponibles
	Étude de la faisabilité d'offrir la vidéodescription pour la majorité des contenus de la plateforme et exploration des technologies disponibles	En développement, d'ici la fin 2024
	Étude de la faisabilité d'offrir le sous-titrage des contenus courts de la plateforme et exploration des technologies disponibles	À moyen terme
Accessibilité des communications en ligne	Inclusion de textes alternatifs décrivant les images et illustrations incluses aux infolettres de Groupe TVA	Depuis 2023, En continu
	Étude de la faisabilité du sous-titrage des contenus vidéos diffusés sur les réseaux sociaux et exploration des technologies disponibles	À moyen terme
Accessibilité des événements publics	Prise en compte de l'accessibilité des lieux dans le cadre de l'organisation des événements et sélection exclusive de lieux accessibles	En continu